

VISITE TOURISTIQUE, AMICALE OU FAMILIALE

Dossier à présenter en original + 1 copie

Documents à fournir:

- 1- Formulaire de demande de visa Schengen complété, daté et signé (disponible gratuitement) +2 photos d'identité couleur avec fond blanc récentes.
<https://visaonweb.diplomatie.be>
- 2- Un passeport valide.
Le passeport doit être valable minimum 3 mois à l'échéance du visa demandé, et doit comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet, accompagné de la photocopie de la page d'identité et des visas Schengen précédents.
- 3- Copie recto verso de la CIN (Ressortissants étrangers résidant au Maroc: carte de résidence marocaine ou récépissé de la demande de renouvellement);
- 4- Preuve de l'activité professionnelle du demandeur
(pour les employés et fonctionnaires : attestation d'emploi et de congé + historique CNSS + 3 dernières fiches de salaire– pour les indépendants : copie de l'inscription de la société au registre de commerce+ relevés bancaires de la société des trois derniers mois; et/ou autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance ;
pour les professions libérales : carte professionnelle ou attestation d'un ordre professionnel + relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.), de l'époux pour les femmes au foyer et des parents pour les étudiants à charge et mineurs.
Personne sans emploi : autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance.
- 5- Pour les visites familiales : preuve du lien de parenté (actes de naissance permettant d'établir le lien de parenté/copie certifiée conforme du livret de famille)
- 6- Pour les enfants mineurs : autorisation des parents pour voyager à l'étranger, légalisée.
- 7- Réservation d'hôtel (si le demandeur n'est pas logé chez un particulier) ;
- 8-Réservation d'un billet A/R.
- 9- Production d'une assurance-voyage valide, valable pour tous les pays Schengen (devra couvrir les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux

d'urgence et les soins hospitaliers d'urgence. Le montant de la couverture s'élèvera à 30.000 €). Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent avec les dates de voyage.

De la partie belge (pour les visites familiales et amicales) :

10- Copie de la carte d'identité (recto verso) ou de son titre de séjour (recto verso).

11- Lettre d'invitation manuscrite mentionnant l'hébergement

Si le séjour est à la charge de la partie belge :

https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Garants_Brochure.pdf

12- Engagement de prise en charge (annexe 3bis, légalisée par la commune)

https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Annexe_03_02.pdf

13- Copie de la carte d'identité du garant (recto verso) ou de son titre de séjour illimité (recto verso).

14- Composition de ménage du garant (délivrée par la commune).

15- Preuves des revenus du garant pour les 3 derniers mois (fiches de paye, loyers, allocations familiales...)

Pour les indépendants : copie de l'extrait de rôle de la dernière année fiscale.

NB : Cette liste de document n'est pas exhaustive : des documents complémentaires peuvent être demandés par les services des visas. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.